

**RAPPORT SUR L'ATELIER DES EXPERTS EN TECHNOLOGIE
DE L'INFORMATION DES BANQUES CENTRALES MEMBRES DE
L'ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES (ABCA)**

(Dakar 13 - 14 octobre 2003)

I. INTRODUCTION

L'atelier des experts en technologie de l'information des Banques Centrales membres de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), dont le principe a été approuvé à Kampala par le Conseil des Gouverneurs lors sa réunion ordinaire du 19 août 2003, s'est tenu les 13 et 14 octobre 2003 à Dakar au Sénégal. L'objet de l'atelier a porté sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour rendre opérationnel le site Web de l'ABCA.

II. PARTICIPATION

Les Banques Centrales membres de l'ABCA ci-après ont participé à l'atelier :

- Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Central Bank of Kenya ;
- Central Bank of Nigeria ;
- Bank of Sierra Leone ;
- Bank of Uganda.

Le Secrétariat Permanent de l'ABCA et la Société d'Ingénierie Informatique « GENESIS »¹ ont également participé à cet atelier.

La Bank of Botswana, la Central Bank of Egypt et la South African Reserve Bank n'ont pas été représentées à l'atelier.

La liste des participants est annexée au présent rapport.

¹ La Société conceptrice de la maquette du site Web de l'ABCA

III. OUVERTURE DES TRAVAUX

A la demande du Président de l'ABCA, l'atelier a été présidé par le Secrétaire Permanent de l'Association, pour le compte de la Bank of Uganda.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Président par intérim de la réunion a mis l'accent sur l'importance de l'atelier dont l'objet portait sur l'examen des voies et moyens pour rendre opérationnel le site Web de l'ABCA en vue de développer une synergie entre les différentes sous-régions de l'Association. Il a informé les participants de la décision des Gouverneurs de faire du site, un instrument d'échange d'informations entre les Banques Centrales membres de l'Association ainsi qu'une base de données statistiques et descriptives des activités des Banques Centrales membres et des sous-régions de l'ABCA.

Il a par conséquent invité les participants à faire, de commun accord, des propositions simples et pratiques visant à faciliter la mise en œuvre du site.

IV. ORDRE DU JOUR

Les participants ont adopté l'ordre du jour proposé :

A. OUVERTURE DE TRAVAUX

- 1. Mot de bienvenue du Secrétaire Permanent de l'ABCA*
- 2. Allocution d'ouverture du représentant de la Bank of Uganda, Président de séance*

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Examen du contenu du site Web de l'ABCA et de la mise en place de la procédure de transmission des données au Secrétariat*
- 2. Examen des modalités de liaison avec les sites des Banques centrales membres de l'ABCA*
- 3. Questions diverses*

C. CLOTURE DES TRAVAUX

V. EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

L'atelier a examiné le contenu du site Web de l'ABCA et la procédure de transmission des données au Secrétariat.

A - CONTENU DU SITE WEB DE L'ABCA

La Société « GENESIS Ingénierie » a fait une présentation de la maquette du site Web de l'ABCA.

Les experts ont eu des échanges de vues sur la présentation et ont fait les observations et recommandations ci-après :

1. Langue de publication et traduction

Les experts ont fait remarquer qu'il existait en fait deux sites Web sur lesquels les informations ne sont pas simultanément publiées dans les deux langues officielles de travail de l'ABCA (Français et Anglais).

En conséquence, l'atelier recommande que les documents publiés dans la langue officielle de chaque Banque Centrale soient traduits et publiés dans la deuxième langue de travail de l'Association. Toutefois, le Secrétariat de l'ABCA pourrait être habilité à traduire dans la deuxième langue de travail, le résumé de certains articles présentant un intérêt particulier pour toutes les Banques Centrales si une telle traduction n'était pas préalablement assurée.

2. Adresse du site Web de l'ABCA

Les experts ont pris note de l'enregistrement des deux noms de domaines suivants :

- www.abca.int
- www.aacb.int

Les deux adresses renvoient à deux pages d'accueil distinctes dont l'une est en français et l'autre en anglais.

Les experts proposent que les deux adresses renvoient vers une page d'accueil unique qui comporterait les mêmes informations dans les deux langues officielles de travail de l'Association.

3. Archivage

Les experts ont relevé que le site ne disposait pas d'outils pour archiver les documents.

Ils proposent en conséquence qu'une section soit créée pour l'archivage en ligne. Les informations doivent être archivées pour une période de cinq ans. Toutefois, compte tenu de leur nature, certaines informations doivent être maintenues indéfiniment sur le site.

4. Formatage des données

Les experts ont retenu que toutes les informations fournies par les Banques Centrales membres pourraient être publiées simplement au format texte. Ainsi, les informations transmises pour publication n'auront pas besoin de traitement ou de mise en forme particulière au niveau du Secrétariat de l'ABCA.

B - PROCEDURES DE TRANSMISSION DES DONNEES

1. Administration

Compte tenu de la structure légère du Secrétariat, l'atelier recommande que chaque Banque Centrale puisse désigner un Administrateur secondaire du site qui sera le correspondant local de l'Administrateur principal localisé au Secrétariat de l'Association.

2. Responsabilités

L'Administrateur principal aura en charge l'administration du site ainsi que l'actualisation des informations relevant du Secrétariat de l'ABCA. L'Administrateur secondaire, désigné par chaque Banque Centrale sera chargé de publier sur le site Web, les informations relevant de son Institution, selon la liste approuvée par le Conseil des Gouverneurs..

La Banque Centrale assurant la présidence d'un Comité sous-régional de l'ABCA sera responsable de la collecte des informations sur la convergence des

économies de ladite sous-région, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du programme de coopération monétaire et des rapports d'étape y afférents, en collaboration avec les institutions d'intégration sous-régionale habilitées.

Enfin, les experts estiment que la page d'accueil du site Web de l'ABCA doit comporter une mention légale concernant la limite de responsabilité de l'ABCA.

3. Périodicité de transmission des données

Les experts ont convenu que pour rendre opérationnel le site Web de l'ABCA début 2004, chaque Banque Centrale devra fournir les informations les plus récentes en sa possession conformément aux termes de référence du site. Dans cette perspective, les informations destinées au site pourraient être présentées sur une base mensuelle, trimestrielle, semestrielle et/ou annuelle.

4. Notification

L'Administrateur secondaire devra informer le Secrétariat de la publication de l'information sur le site par courrier électronique. A terme, le système devra prévoir un dispositif de génération automatique de courrier électronique pour notifier à l'Administrateur principal la publication de tout article. Par mesure de précaution, les experts proposent que les informations publiées sur le site soient mises en attente pour une période de trois jours afin de pouvoir y apporter éventuellement toutes modifications ou corrections nécessaires avant qu'elles ne soient accessibles en ligne.

C - MODALITES DE LIAISON AVEC LES SITES WEB DES BANQUES CENTRALES MEMBRES DE L'ABCA

Compte tenu des recommandations formulées au point B ci-dessus relatif à la transmission des données des Banques Centrales vers le Secrétariat de l'ABCA, les experts ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de prévoir une possibilité de connexion du site Web de l'ABCA à ceux des Banques Centrales membres.

1. Sécurité

Suite à la présentation du site Web de l'ABCA, les experts ont convenu que les administrateurs et les éditeurs doivent disposer d'un nom d'utilisateur, d'un mot de passe et utiliser un protocole sécurisé.

VI. QUESTIONS DIVERSES

A - PROMOTION DU SITE

Aucune action de promotion du site n'étant prévue, les experts proposent qu'il soit enregistré sur les moteurs de recherche d'Internet et vulgarisé à travers une publicité dans la presse écrite ainsi que par mailing.

L'adresse du site Web de l'ABCA devra être également indiquée sur les documents officiels de communication de l'Association.

B - FORMATION

Afin de faciliter la prise en main du logiciel utilisé pour le développement du site Web de l'ABCA par les administrateurs début 2004, les experts ont souligné qu'il s'avère urgent pour le Secrétariat d'organiser la formation des administrateurs et des éditeurs avant la fin de l'année 2003.

C - MAINTENANCE

Les experts proposent que la maintenance du site Web soit assurée par l'Administrateur principal.

Fait à Dakar le 28 octobre 2003


Bernard KONAN,

Secrétaire Permanent de l'ABCA
Président par intérim de l'atelier

**ATELIER DES EXPERTS EN TECHNIQUE DE L'INFORMATION
DE BANQUES CENTRALES MEMBRES DE L'ABCA
(DAKAR, 13-14 OCTOBRE 2003)**

LISTE DES PARTICIPANTS

1	Mr Sita Ouedraogo	BCEAO
2	Mr El Hadji Ndiogou DIOUF	BCEAO
3	M. Sambani FALL	BCEAO
4	M. Ngabo Seli MBOGO	BEAC
5	Mr Alain NGON	BEAC
6	Mr Walter ONYINO	Central Bank of Kenya
7	Mr. C. Miller	Central Bank of Nigeria
8	Mr. Y. A. BELLO	Central Bank of Nigeria
9	Ms. Fatima MANSARAY	Bank of Sierra Leone
10	Mr Sheikh R. KAMARA	Bank of Sierra Leone
11	Mr. R. F. MAYEBO	Central Bank of Uganda
12	Mr. Ali MARROUN	Genesis
13	Mr Bernard KONAN	Secrétariat Permanent de l'ABCA
14	Mr. Albert BAH	Secrétariat Permanent de l'ABCA
15	Mr Mamadou SEYE	Secrétariat Permanent de l'ABCA
16	Mrs. Kadidiatou BALDE	Secrétariat Permanent de l'ABCA